

Le Festival de photo MAP Toulouse lance un nouveau prix : **le prix du film photographique MAP**.

Une initiative visant à valoriser **une nouvelle forme d'expression artistique** toujours dans le but de mettre en lumière les talents de demain. L'Appel à Candidatures est ouvert à toutes les personnes qui souhaitent exprimer leur sens artistique au travers de leur film photographique et/ou diaporama sonore avec à la clé pour le/la lauréat(e) **une bourse de 2 000 €**.

RÈGLEMENT

PRIX DU FILM PHOTOGRAPHIQUE MAP

Candidature du 08 mars jusqu'au 30 avril 2021

Règlement de participation au Prix du film photographique et/ou diaporama sonore organisé par l'association Mise au point, dans le cadre du Festival de photo MAP Toulouse.

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, soumettez votre candidature en ligne **avant le 30 avril 2021** au plus tard.

La participation à cet Appel à Candidatures est ouverte à toute personne physique ou morale, se présentant en son nom propre, sans condition d'âge, résidant en France ou à l'étranger.

Le film qui candidate au Prix du film photographique MAP devra avoir été réalisé **entre 2019 et 2021**.

La/le participant(e) doit être propriétaire **des droits de diffusion du film, de toutes les images et prise de son** qui composent le film.

Le film doit être constitué, en majorité voire en totalité, **de photographies**.

Il est possible d'intégrer **d'autres médiums**, mais la photographie doit rester prédominante.

Le thème est **libre**, et l'Appel à Candidatures est ouvert à tout type d'écriture photographique.

La durée maximale du film photographique ne doit pas dépasser **les 6 minutes**.

La participation pour le Prix du film photographique MAP est **ouvert à tous/toutes sans restriction** : photographes, auteurs/autrices, réalisateurs/réalisatrices, étudiant(e)s, artistes, monteurs/monteuses, journalistes.

Chaque candidat(e) ne peut soumettre **qu'une seule réalisation**.

Les auteurs/autrices doivent posséder les droits sur les musiques utilisées. Les projets doivent être **en français** et/ou **sous-titrés en français**.

ARTICLE 2 : CONSTITUTION DU DOSSIER ET ADHÉSION

Chaque candidat(e) souhaitant participer à cet Appel à Candidatures doit envoyer sa candidature dans un dossier avec toutes les informations et documents suivants.

• Une fiche dans le dossier avec :

- Titre du film
- Nom et prénom de l'artiste
- Synopsis de 5 lignes
- Contact de l'artiste / Téléphone / e-mail / adresse
- Le film de 6 minutes maximum avec générique
- 3 photos libres de droit en 72 dpi, 1024 pixels pour le côté le plus large

Le dossier complet de participation doit être envoyé par Wetransfer, à **www.festivalmap.wetransfer.com**.

ARTICLE 3 : CALENDRIER

Le présent Appel à Candidatures est ouvert à compter **du 08 mars jusqu'au 30 avril 2021 minuit**.

La sélection finale du jury aura lieu **entre le 5 mai et 20 mai 2021**.

La/le lauréat(e) sera annoncé(e) **fin mai 2021**.

La diffusion de plusieurs films qui candidatent au Prix du film photographique MAP sera programmée dans le cadre du Festival de photo MAP Toulouse 2021.

ARTICLE 4 : SÉLECTION

Un jury sera constitué de personnalités du monde de la photographie.

La décision du jury est souveraine et sans appel.

La/le lauréat(e) retenu(e) sera averti(e) par téléphone.

Chaque film sera jugé sur l'originalité du sujet et de la démarche développée, la créativité du montage ainsi que sur la qualité des images photographiques, la composition du cadre, le point de vue, la cohérence et l'engagement.

L'association Mise au Point et l'équipe du Festival de photo MAP Toulouse, déclinent toute responsabilité en cas de destruction des fichiers lors du transfert web.

ARTICLE 5 : PRIX

Un projet lauréat sera sélectionné et bénéficiera **d'une bourse de 2 000 euros**.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS/PARTICIPANTES

L'envoi d'un dossier de candidature implique l'acceptation pleine et entière des conditions énoncées au présent Appel à Candidatures.

Dans un but de la promotion, les auteurs/autrices qui participent au Prix du film photographique MAP Toulouse accordent à l'association Mise au Point, au Festival de photo MAP Toulouse et aux organisateurs/organisatrices le droit de diffuser leur travail sur le site et les réseaux sociaux du Festival de photo MAP Toulouse sans contrepartie financière.

Les auteurs/autrices et collectifs attestent et garantissent que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas de contrefaçon d'œuvres protégées. Ils/elles attestent et garantissent que les tiers notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres ou les auteurs/autrices et ayant-droits d'œuvres reproduites sur celles du projet lui ont donné l'autorisation pour la reproduction et la représentation de leur image ou de leur œuvre. Les auteurs/autrices ou collectifs s'engagent à s'acquitter des droits auprès de la SACEM pour les supports sons protégés par la loi sur la propriété intellectuelle. Le jury qui sélectionnera les projets est en mesure de réclamer auprès d'elles/eux tous les documents nécessaires tel qu'édictees ci-dessus.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION MISE AU POINT ET DU FESTIVAL MAP TOULOUSE ET DES ORGANISATEURS

Ils s'engagent à ne pas utiliser à d'autres fins les images, sons et projets des candidat(e)s en dehors du Prix du film photographique MAP Toulouse.

Si d'autres projections doivent avoir lieu pour d'autres événements, les organisateurs/organisatrices s'entretiendront avec les auteurs/autrices pour demander leur autorisation.

Les membres du jury ne peuvent soumettre de projet dans le présent appel à participations. En cas d'incident grave, cet événement pourra être annulé ou suspendu à tout moment et sans préavis et ce sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé.